

# journalistes



« Je suis un photographe, pas un terroriste » : une campagne menée par des photojournalistes britanniques pour protester contre les brutalités policières dont ils sont victimes. Photo : Ben Stansall/Image Globe

## Le dossier

# La liberté de la presse, blessée depuis le 11/9

Diagnostic alarmant et réaction des organisations de journalistes dans le monde : la lutte contre le terrorisme ne peut saper les droits fondamentaux à l'information.

Les retombées du 11 Septembre n'en finissent pas de se faire douloureusement sentir dans le journalisme. Au nom de la lutte contre le terrorisme, les Etats ont corseté l'exercice du métier – et avec lui la libre circulation des informations – dans un arsenal de mesures souvent opaques, abusives et irrationnelles. En Russie, la critique de fonctionnaires publics est assimilée à du terrorisme. Au Maroc, un directeur de journal a été arrêté pour avoir critiqué des actes de torture. Au Royaume-Uni, l'accès aux données des opérateurs de télécommunication n'est pas sous contrôle judiciaire et il peut être autorisé par un officier

de police. Depuis le 11 Septembre, 700.000 demandes ont ainsi été introduites, mettant en péril le secret des sources. En Italie, ces données doivent être conservées pendant sept ans et les services secrets ne se privent pas de les consulter. L'Union européenne a classifié comme documents à accès restreint ceux qui comportent des infos « désavantageuses » pour elle. Toute personne arrivant aux Etats-Unis est susceptible de voir le contenu de son PC passé au crible...

Ce ne sont là que quelques exemples, parmi bien d'autres, qui furent évoqués à la conférence internationale organisée, les 10 et 11 septembre derniers à Bruxelles, par la FIJ (Fédération internationale des journalistes) et sa branche européenne, la FEJ. Des représentants d'ONG et des journalistes venus du monde entier ont partagé leurs constats sur les conséquences désastreuses du 11 Septembre pour les médias.

Suite et dossier pages 4 et 5

J.-F. Dt

## EGMI

# Les premières recommandations

Le rapport de l'atelier « Acteurs, marchés et stratégies » fourmille de propositions intéressantes. Aux politiques de prendre la main.

Après trois mois de rencontres et débats au sein de l'atelier consacré aux « Acteurs, marchés et stratégies », les Etats généraux des médias d'information ont produit leur premier rapport. Et leurs premières recommandations. Celles-ci sont nombreuses, variées, portant leur attention à la santé économique du secteur, bien sûr, mais aussi à la qualité des conditions

de production de l'information. Il appartiendra au parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles – mais aussi aux autres niveaux de pouvoir parfois concernés – de transformer ces idées en mesures concrètes, sans quoi le rapport et ceux qui suivront ne seront qu'un catalogue de bonnes intentions.

Lire page 3

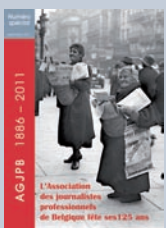
## Sommaire

### Pratiques journalistiques

Comment couvrir des émeutes en milieu urbain 2

### Droit de réponse

Un nécessaire contrepoids au pouvoir médiatique 7



### 125 ans !

La fête des 125 ans de l'AGJPB, qui s'est déroulée le 24 septembre à Bruxelles, était l'occasion de publier une brochure commémorative. L'AJP est heureuse de vous l'offrir avec ce numéro.



L'une des illustrations réalisées par Coiffeurs pour Dames pour le site de l'AJP consacré aux EGMI avec, au programme, des compte-rendus, analyses et interviews : [www.ajp.be/egmi](http://www.ajp.be/egmi)

# La liberté de la presse, blessée

Venus du monde entier – du Pérou au Pakistan, de la Suède à l'Afrique centrale –, des journalistes réunis à Bruxelles ont dénoncé l'usage abusif à l'égard de leur profession des mesures contre le terrorisme. Une déclaration solennelle et des moyens d'enrayer ce fléau ont été formulés à cette occasion.

Suite de la Une

« Ces dernières années, les méthodes intrusives de surveillance des journalistes sont de plus en plus utilisées », souligna Ben Hayes, de « State-watch », une organisation qui contrôle le respect, par les Etats, des libertés civiles. Il recense ainsi la rétention et le contrôle des données enregistrées (conversations, SMS et mails de journalistes), le traçage des appels téléphoniques, la surveillance des déplacements, l'intrusion d'espions dans les rédactions et la recherche des sources des journalistes. S'ajoute à cela « l'atmosphère de paranoïa généralisée » (dixit la déclaration finale de la conférence) amenant des autorités publiques à ériger le secret en principe. Agnès Callamard, directrice de « Article XIX », évoquait à ce sujet le refus, par l'UE, de donner à la presse le texte d'un accord conclu avec le Mexique à propos des droits de l'Homme. Ou encore cette liste européenne des objets interdits dans les avions, restée longtemps secrète jusqu'à ce qu'une action en justice aboutisse à sa transmission. Cela permit de constater que des aéroports interdisaient abusivement l'embarquement de certains objets.

Bien sûr, la guerre contre le terrorisme doit disposer de moyens efficaces, ainsi que le rappelait un journaliste israélien. La déclaration finale de la FIJ/FEJ n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler que « toutes les formes de violence aveugle et de terrorisme sont inacceptables » et qu'elles « menacent la liberté du journalisme et de la presse ». Mais l'arbitraire, l'application disproportionnée des mesures sécuritaires et l'ignorance des protections constitutionnelles et légales n'en deviennent pas acceptables pour autant, soulignent les Fédérations.

Le danger d'un rétrécissement des libertés d'expression et de la presse n'est pas l'affaire des seuls journalistes. Mais curieusement, sous le prétexte qu'ils n'ont rien à cacher, « de nombreux citoyens estiment ne pas être concernés », déplorait un confrère néerlandais, tandis qu'Agnès Callamard constatait, elle aussi, que ce rétrécissement semble devenir la norme à laquelle l'opinion se résigne. Les journalistes et leurs organisations ont le pouvoir de dénoncer les dérives, de témoigner et de faire connaître leurs droits. A Bruxelles, ils ont redit leur volonté de se battre pour leur indépendance.

J.-F. Dt

## A la fois problème et protection

L'après-11 Septembre a accentué dans plusieurs pays un phénomène inquiétant : l'autocensure des médias. La criminalisation de propos assimilés, par les Etats, à l'apologie du terrorisme amène les journalistes à se museler et à écarter des sujets désormais à risques. Comment leur en faire grief dès l'instant où, « lorsque vous êtes menacé de mort, l'autocensure est votre meilleure protection », ainsi que l'exprimait une journaliste péruvienne à la conférence de la FIJ/FEJ ? Un confrère russe expliquait l'impossibilité de couvrir librement les questions de terrorisme dans son pays, d'en analyser les causes et de parler des parties en présence.

La menace qui conduit à l'autocensure ne vient pas seulement du pouvoir en place. Des groupes extrémistes religieux harcèlent des journalistes mais aussi leur famille, soulignait Younes M'Jahed, président du syndicat national de la presse marocaine : « L'intégrisme devient un sujet tabou ». Et lorsque les autorités médiatisent leurs actions antiterroristes au mépris

de la présomption d'innocence, la pression est telle que seule la version officielle a droit de cité. Dans ce phénomène, les directions de médias ont aussi leur part de responsabilité, rappelait Jean-Paul Marthoz.

Les participants à la conférence ont donc naturellement appelé à combattre l'autocensure par des campagnes internationales de soutien, des pressions sur les pouvoirs mais aussi des ripostes concrètes comme la signature collective, le partage des révélations entre plusieurs médias ou l'usage des médias numériques pour contourner les censeurs.

On est très loin, ici, de l'autocensure de complaisance à l'égard des sources – économiques, sportives, politiques, ... – pratiquée sur des terrains sans danger. Mais celle-là aussi doit être combattue, à condition, comme l'indiquait un journaliste suédois, de ne pas la confondre avec l'autorégulation qui, elle, impose parfois de se taire pour des raisons légitimes.

J.-F. Dt

## La déclaration

À l'issue de la conférence de la FIJ et la FEJ sur « Le journalisme dans l'ombre des lois antiterroristes », les participants ont notamment déclaré, dans un texte largement diffusé :

- ▶ Que les gouvernements ne doivent pas sacrifier les libertés civiles sous prétexte de sécurité ;
- ▶ Que toutes les lois sur le contreterrorisme et la sécurité nationale, parmi lesquelles certaines ont été promulguées à la hâte juste après le 11 Septembre, devraient être révisées ;
- ▶ Que les régimes obligatoires de rétention des données doivent être abrogés, et que des restrictions, des contrôles sur l'utilisation des pouvoirs de surveillance et des nouvelles technologies de sécurité, ainsi que de nouveaux mécanismes robustes pour protéger les données personnelles, doivent être établis ;
- ▶ Que l'organisation indépendante des journalistes au sein de syndicats et associations est une garantie essentielle pour la liberté de la presse, l'autorégulation et l'indépendance rédactionnelle ;
- ▶ Que toutes les formes de violence contre les médias et la prise pour cible des journalistes



Arne König, président de la FEJ, Jim Boumetha, président de la FIJ, à Bruxelles, le 11 septembre 2011. Photo: Jim Boumetha

# ée depuis le 11 Septembre

## finale

et collaborateurs des médias sont totalement inacceptables ;

► Que toute restriction à la liberté de mouvement des journalistes, toute pression exercée sur eux afin de révéler leurs sources d'information, ou toute manipulation des médias par les dirigeants politiques sur les questions de sécurité est inacceptable ;

► Que la FIJ/FEJ devrait former une coalition aussi large que possible avec les autres syndicats, les défenseurs des droits de l'Homme, les patrons quand les circonstances l'exigent, d'autres organisations de médias et les groupes de la société civile actifs dans ce domaine, pour contrer de nouvelles attaques envers les libertés civiles et les droits démocratiques. Et aussi faire pression pour introduire des lois qui garantissent aux citoyens l'accès à l'information publique et restreignent l'application de dispositions relatives au secret d'Etat et pour l'élimination de toutes les lois qui criminalisent les actes de journalisme ou limitent la protection des sources.

Adopté à Bruxelles, le 11 septembre 2011

## Chiens de garde, pas toutous dociles

Il y a moyen de réagir contre ces lois liberticides et divers exemples nous ont été donnés lors du panel « S'opposer à la loi : coalitions d'opposants ». Pour le juriste français William Bourdon, il faut prendre exemple sur la loi belge en matière de protection des sources des journalistes et l'étendre au niveau européen car elle précise fort bien la seule exception à la protection des sources qui est la menace d'atteinte graves à l'intégrité physique de personnes. Une condition objectivable face à la Justice.

Selon ce juriste, il est impératif d'obtenir une recommandation européenne pour l'immunité judiciaire des journalistes qui détiennent des documents administratifs et qui sont accusés de recel alors qu'ils veulent simplement accomplir leur mission d'informer. Enfin, les journalistes doivent éviter la complaisance envers les explications délivrées par les autorités (et parfois leurs propres patrons de presse) lorsqu'il y a atteintes aux libertés publiques. Bref, ils doivent rester des « chiens de garde » et non devenir des « chiens de mères » !

Pour porter leurs fruits, ces réactions du monde de la presse doivent être collectives et s'attirer le soutien

des défenseurs des libertés civiles dans le monde.

### L'exemple turc

Exemple a été donné par la Turquie où, malgré les divergences politiques entre journalistes, des coalitions ont pu se créer et des manifestations s'organiser vis-à-vis du pouvoir qui emprisonne et réprime de diverses manières les journalistes trop critiques. Il est vrai que la Turquie a pris l'habitude de pratiques liberticides à l'occasion de son combat contre les opposants kurdes et n'a pas attendu la guerre contre la terreur pour expérimenter des attaques contre la presse. Cela a été exposé par Oktay Huduti, juriste et ancien secrétaire général du Conseil de presse turc. C'est avec la FIJ qu'une campagne « Libérer les journalistes turcs »<sup>(1)</sup> a été lancée. Elle a donné lieu à la création d'une plate-forme pour la libération des journalistes emprisonnés – ils sont 64 environ et presque tous en vertu des lois antiterroristes. Une grande manifestation de plus de 5.000 personnes a pu être organisée, rassemblant des organisations de journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme, et un comité juridique travaille aussi sur les législations liberticides frappant les journalistes.

### Des photographes se rebiffent

Enfin, Jason Parkinson a illustré par une vidéo les nombreuses et graves brutalités policières que subissent les photographes et caméramans de presse en Grande-Bretagne. Au point que la profession a lancé une campagne « Je suis un photographe, pas un terroriste »<sup>(2)</sup>. Le problème dans ce pays est que les lois antiterroristes ont été portées aussi bien par les travaillistes que par les conservateurs et qu'une majorité de l'opinion publique semble ne pas les remettre en cause. Mais si les parlementaires ne bougent pas beaucoup après les plaintes des journalistes, des manifestations ont eu lieu avec l'aide de défenseurs des droits de l'Homme, de juristes, de cabinets d'avocats. Cependant, à la veille des Jeux olympiques de 2012, on militarise la ville, constate Jason Parkinson. Ces témoignages constituent une preuve supplémentaire de l'abus par certains gouvernements de l'usage des lois prétendument antiterroristes.

G. L.

(1) Voir le site de la FIJ : [www.ifj.org](http://www.ifj.org)

(2) [www.photographernotterrorist.org](http://www.photographernotterrorist.org)



ident de la FIJ, et Beth Costa, secrétaire générale de la FIJ, ont souligné l'impact désastreux, dans de nombreux pays, de la loi sur la sécurité de la presse. Photo : AJP